



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Qualité douteuse des eaux minérales de Nestlé

Question écrite n° 16839

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la qualité sanitaire douteuse des eaux minérales commercialisées par le groupe Nestlé. L'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) fait état de la présence de bactéries et de micropolluants dans les eaux minérales produites par Nestlé, tout en relevant l'insuffisance des contrôles. Sont ainsi évoqués de « multiples constats de contaminations d'origine fécale » ainsi que la « présence chronique notable de micropolluants » retrouvés notamment dans les eaux embouteillées aux PFAS, considérés comme « éternels polluants », dépassant quelques fois le seuil de 0,1 microgramme par litre autorisé pour l'eau minérale naturelle. Constatant un « niveau de confiance insuffisant », l'Agence recommande « un plan de surveillance renforcé » assorti d'une « vigilance sanitaire virologique ». Elle recommande de rappeler les bouteilles d'eaux Nestlé et d'informer « de toute urgence » les autres États membres de l'Union européenne. Ainsi, il lui demande quelles mesures ont été prises pour protéger les consommateurs potentiels et mettre fin aux désordres sanitaires constatés chez l'un des plus importants acteurs de l'industrie agro-alimentaire mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16839

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2745

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)